

ACTIVITÉ PARTIELLE : LA DIRECTION USE ET ABUSE !!!



Ce qui a été dit en CSE...

Lors du CSE du mardi 29 septembre, la direction a annoncé des jours d'activité partielle les vendredis. Elle s'est engagée sur un point clair : **les cadres ne seraient pas concernés s'ils ont des activités managériales à réaliser.**

Pour la semaine 44, la direction affirme construire et affiner la charge de travail des managers avant de décider si, oui ou non, ils seront placés en activité partielle.

... et ce qui se passe sur le terrain

La CFE-CGC déplore un **décalage flagrant entre le discours tenu en CSE et les consignes déployées dans les services.**

Il est aujourd'hui demandé aux salariés de **poser des jours de congés à la place de l'activité partielle.**

C'est **inadmissible** ! Les congés payés appartiennent aux salariés et ne sont pas une variable d'ajustement. Cette pratique va à l'encontre du Code du travail. Un accord sur le temps de travail et un accord sur l'activité partielle existent : **la direction doit les respecter.**

👉 **La CFE-CGC demande à la direction de faire machine arrière.**

La CFE-CGC a pris ses responsabilités. En signant l'accord APLD-R, la CFE-CGC a fait le choix de protéger les salariés. Nous attendons de la direction la même loyauté dans l'application des accords.

Les cadres ne sont pas les dindons de la farce !

La CFE-CGC porte la voix des cadres, qui en ont assez :

- **pas de part variable cette année** pour EE ;
- **des jours et des heures à gogo**, sans reconnaissance.

Au quotidien, les cadres s'investissent pour que leurs équipes travaillent dans les meilleures conditions. **La direction doit reconnaître cet engagement.**



CFE-CGC Stellantis Sochaux :
à vos côtés, pour défendre vos droits.